



## École municipale de musique

« Catherine Schollaert »

Mairie de Gourdon  
B.P. 30017 46300 Gourdon  
☎ 05 65 27 01 10  
<http://www.gourdon.fr>

## FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

reçue en mairie le :

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT L'ÉLÈVE ET SA FAMILLE

↳ **Prénom et nom :**

Date et lieu de naissance :

↳ **Si l'élève est mineur :**

Établissement scolaire fréquenté en 2023-2024 :

Classe :

Prénom et nom des parents, tuteurs ou représentants légaux :

Monsieur :

Téléphone du Père :

Madame :

Téléphone de la Mère :

↳ **Coordonnées de l'élève :**

Adresse :

Téléphone domicile :

Numéro de mobile :

Messagerie électronique (obligatoire) :

↳ **Personne à facturer :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

**Signature de la personne à facturer** (si différente de la personne qui procède à l'inscription) :

↳ **Informations complémentaires :**

Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

↳ **Précautions et précisions utiles (allergies, asthme etc.) :**

\* \* \*

### DETAIL DES INSTRUMENTS ET DISCIPLINES ENSEIGNÉS

*Instruments et techniques :*

Instruments à vent

Flûte à bec

Flûte traversière

Clarinette

Saxophone

Hautbois

Basson

Trompette, cornet

Trombone

Tuba

Accordéon chromatique

Instruments à cordes

Violon

Alto

Violoncelle

Guitare

Basse à cordes

Claviers

Piano

Orgue

Percussions

Batterie

Xylophone

Congas et djembé

Technique vocale et chant

Enfant

Adolescent

Adulte

Musiques traditionnelles

Violon traditionnel

Accordéon diatonique

Cornemuses

*Ateliers de formation musicale :*

Eveil musical (3-6 ans)

Formation musicale

(d'Initiation à la fin du 2nd cycle)

FM adaptée aux adultes

Déchiffrage vocal grégorien

*Pratiques & ateliers collectifs :*

Chorale d'enfants et d'adolescents

Ensemble orchestral (débutants)

Ensemble orchestral (confirmés)

Interprétation du chant chorale

Ensemble de jazz

Ensemble de musiques traditionnelles

Ensemble de percussions

*Si suffisamment de demandes :*

Ensemble de musiques actuelles

Musique ancienne (14<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)

Histoire de la musique

**IMPORTANT :** Pour les élèves confirmés d'instruments à vent et de percussions : La participation régulière à l'Union musicale gourdonnaise (orchestre d'harmonie) donne droit à un tarif préférentiel : **inscription au verso de ce formulaire.**

## RENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES

↳ Élève débutant  oui  non

↳ Élève non débutant : Nombre d'années de pratique musicale : ..... ans

Quelle école de musique :

Quel cycle / degré de sortie :

## CHOIX DE L'ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

↳ Éveil musical  oui  non

↳ Formation musicale  enfant  F.M. adaptée aux adultes

Déchiffrage vocal

↳ Choix des disciplines / Instruments souhaités / Ateliers collectifs (par ordre de préférence) 1 : 3 :

2 : 4 :

↳ Participation à l'Union musicale gourdonnaise  oui  non

## DEMANDE DE LOCATION D'UN INSTRUMENT

Les instruments suivants peuvent faire l'objet d'une location auprès de l'École de musique municipale.

**Le montant de la location varie selon la valeur de l'instrument  
(cf. tarifs votés par le conseil municipal)**

Flûte à bec (Alto – Ténor)

Flûte traversière

Clarinette Si bémol

Saxophone alto

Cornet Si bémol

Cor double Sib/Fa

Violon enfant et adulte

Alto

Violoncelle enfant

### Droit à l'image pour l'année scolaire 2023-24 :

J'autorise l'EMM à photographier ou à filmer mon enfant ou moi-même (élève adulte) à des fins pédagogiques :

Oui  Non

J'autorise la publication de l'image de mon enfant ou de mon image pour présenter une activité pédagogique :

↳ Publication sur le site internet de l'EMM :  Oui  Non

↳ Exposition des photographies dans le cadre d'une activité pédagogique :  Oui  Non

**IMPORTANT : Cette inscription est à rendre à votre professeur (avant le 8 juillet 2023) ou à renvoyer à l'École municipale de musique / Mairie de Gourdon (voir adresse postale et e-mail ci-dessous). La date limite des inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 est le 30 septembre 2023.**

**Elle est ferme et définitive pour toute l'année scolaire** sauf le cas de force majeure. Une période d'essai est autorisée pour une première inscription jusqu'au 30 septembre 2023.

Toutes les demandes d'un changement ou d'une annulation doivent être envoyées par courrier adressé au M le Maire de Gourdon. Faute de quoi aucune réclamation ne pourra être prise en compte et l'inscription vous sera facturée intégralement pour l'année entière.

Date :

Signature de la personne qui procède à l'inscription :

**Merci de renvoyer rapidement ce document à :**

École de musique municipale / Mairie de Gourdon

B.P. 30017

46300 Gourdon

*ecole-de-musique@gourdon.fr*

**IMPORTANT :**

*N'envoyez aucun règlement -*

*un titre de recette (facture) vous sera adressé*

*par le Trésor public en décembre 2023 et un autre en juin 2024.*

*Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.*

*La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que mentionnés ci-dessus. La publication ou la diffusion de l'image, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à la dignité de la personne, à sa vie privée ou à sa réputation. Le libre accès aux données photographiques concernant votre personne ou celle de votre enfant est garanti. Vous pouvez vérifier l'usage qui en est fait et vous disposez du droit de retrait de cette photo si vous le jugez utile.*